

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 99)

## AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par  
M. Marleix

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.